

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FESTIVALIER 2019



PREAMBULE	2
ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	2
ARTICLE 2 – PRIX ET NOMBRE DE PLACES	3
ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ	3
ARTICLE 4 – LE PAIEMENT	3
ARTICLE 5 – LA SÉCURISATION DES PAIEMENTS	3
ARTICLE 6 – SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES	4
ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE	4
ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES	4
ARTICLE 9 – LIVRAISON DES E-BILLETS IXCYS	5
ARTICLE 10 – CONDITIONS D’UTILISATION DES E-BILLETS IXCYS	5
ARTICLE 11 – CONTRÔLE DES E-BILLET IXCYS	6
ARTICLE 12 – ANNULATION, TRANSFERT ET REMBOURSEMENT	6
ARTICLE 13 – MENTIONS LEGALES	7
ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE – LITIGES	7



PREAMBULE

Le présent service de Billetterie est réalisé par **IXCYS**, pour le compte du « Outdoormix Festival » organisé par l'association **WeAreHautesAlpes**.

OUTDOORMIX FESTIVAL

Association WeAreHautesAlpes

01, Avenue Alexandre Didier, 05200 EMBRUN

N° SIRET : 788 637 866 00021

Tel : 04 86 99 00 47

Email : info@outdoormixfestival.com / www.outdoormixfestival.com

S.A.R.L. IXCYS

159 Rue Saint-charles

75015 PARIS

Tél : +33 (0)1 84 17 71 48 / Support : +33 (0)1 84 17 71 49

Email : contact@ixcys.fr / www.ixcys.fr

SIREN: 514 550 839

SIRET: 514 550 839 00047

Code APE : 6201Z (Programmation informatique)

Capital Variable : 22 000 €

Ce présent service de billetterie est hébergé par la S.A.R.L. **IXCYS**.

Les présentes Conditions Générales de Ventes ont été mises en ligne le 15 février 2019.

ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1 Toutes les commandes passées sur le site Internet www.outdoormixfestival.com de l'Association WeAreHautesAlpes sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente, qui s'appliqueront à l'exclusion de toute autre condition. En passant une commande vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté, sans aucune réserve, les présentes Conditions Générales de Vente.

1.2 Par l'utilisation du présent site, vous acceptez en outre d'être soumis à nos Conditions d'utilisation et notre Politique de confidentialité. L'Association WeAreHautesAlpes vous encourage à les lire attentivement avant d'avoir recours aux services fournis sur ce site.

1.3 L'Association WeAreHautesAlpes se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes Conditions Générales de Vente en publiant une nouvelle version sur le présent site. Chaque commande passée après la publication par l'Association WeAreHautesAlpes de la nouvelle version de ses Conditions Générales de Vente vaut acceptation de cette dernière.

1.4 IXCYS intervient comme intermédiaire au nom de l'Association WeAreHautesAlpes et pour le compte de ce dernier. En conséquence, les présentes conditions générales de ventes ne concernent que les prestations de vente de billetterie et pas l'événement lui-même.

1.5 Les billets vendus sur www.outdoormixfestival.com sont réservés aux particuliers et concerne exclusivement la vente de billet concert pour les soirées du festival.

ARTICLE 2 – PRIX ET NOMBRE DE PLACES

2.1 Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont payables en euros. Le prix payé par le spectateur ne peut être modifié sans l'accord de l'Association WeAreHautesAlpes. Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre de places définies par l'Association WeAreHautesAlpes.

2.2 L'Association WeAreHautesAlpes n'applique pas de tarif de groupe ou de réduction et se réserve le droit de modifier les tarifs sur la billetterie du « Outdoormix festival » à tout moment mais les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 Aucun remboursement n'aura lieu en cas de perte ou vol du billet.

2.4 Les billets de spectacles demeurent la propriété de l'Association WeAreHautesAlpes jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par l'association.

ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ

3.1 Les réservations de billets pour les concerts s'effectuent en temps réel. Dans ce cadre, les serveurs d'IXCYS vous informent en temps réel sur la disponibilité des billets au moment de la passation de votre commande.

3.2 Dans votre panier, la page « Votre réservation » vous permet de vérifier que les places qui vous sont attribuées correspondent bien à votre souhait.

ARTICLE 4 – LE PAIEMENT

4.1 Nous rappelons que le fait de valider une commande implique l'obligation à la charge de l'acheteur, de payer le prix indiqué. Le règlement des achats peut s'effectuer selon les moyens de paiement acceptés sur le site www.outdoormixfestival.com.

4.2 Le paiement des billets par le client sur le site d'E-billet du festival s'effectue par le biais d'une page sécurisé HTTPS, de la plateforme de paiement en ligne du Crédit Agricole : e-transaction.

Ce paiement s'effectue en temps réel. Un email de validation sera envoyé dans la foulée et fera office de facture.

4.3 Pour plus d'information concernant la protection des données et des paiements par le Crédit Agricole et E-transaction, rendez-vous sur le site www.e-transactions.fr

ARTICLE 5 – LA SÉCURISATION DES PAIEMENTS

5.1 Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation. Dans le cadre de la lutte anti-fraude, nous avons mis en place le paiement 3D Secure, système de paiement par authentification. Ce service est gratuit et peut se déclencher pour vos paiements par carte Bleue, Visa et MasterCard. Avec le 3D Secure (ou Verified by visa ou MasterCard SecureCode), votre banque vérifie au moment du paiement votre identité. Le procédé d'identification étant spécifique à chaque banque, veuillez vérifier auprès de votre banque le procédé d'authentification utilisé.

ARTICLE 6 – SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES

6.1 Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à notre organisation. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre

d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Elles sont stockées dans 2 bases différentes :

Les données sont conservées dans votre Compte personnel par IXCYS : ces données permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos transactions futures.

Les données sont également stockées par IXCYS, sur le serveur central de réservation de billetterie. Elles permettent de vous expédier vos billets, et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places.

6.2 Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à l'Association WeAreHautesAlpes, Service des Ressources Humaines, 02 rue des vignes 05200 EMBRUN en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

6.3 Par notre intermédiaire, en fonction de vos choix sur le formulaire d'inscription vous pourrez également être amené à recevoir par courriel des newsletters et des informations de l'Association WeAreHautesAlpes et du « Outdoormix Festival ». Si vous ne le souhaitez plus, vous pouvez à tout moment nous en faire la demande en le précisant dans Mon compte rubrique "Informations personnelles".

ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée et n'engage IXCYS et l'Association WeAreHautesAlpes qu'à la réception du courriel confirmant que la commande a bien été validée.

En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique et à imprimer le ou les billet(s) correspondant à votre commande.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Quand vous cliquez sur le bouton « Valider » à la fin du processus de commande, sur la page « Paiement », et que vous déclarez accepter, en cochant la case « J'accepte les conditions générales de vente », vous déclarez accepter l'intégralité des Conditions Générales de Vente pleinement et sans réserve. Sauf preuve contraire, les données enregistrées via le site internet www.outdoormixfestival.com constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la S.A.R.L. Ixcys et ses clients.

ARTICLE 9 – LIVRAISON DES E-BILLETS IXCYS

9.1 Dès la confirmation de l'achat, vous pourrez imprimer son billet à domicile sur papier A4.

9.2 En acceptant ces conditions générales de ventes, vous acceptez également les conditions d'utilisation des E-billet Ixcys.

9.4 Le E-billet Ixcys nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Il vous est possible de l'imprimer en couleur ou en noir et blanc.

9.5 Vous pouvez aussi faire le choix de ne pas imprimer votre E-billet. Dans ce cas, vous devrez télécharger une copie PDF de son E-billet Ixcys sur un smartphone ou une tablette afin de pouvoir présenter l'E-billet Ixcys au poste de contrôle à l'entrée du festival.

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'UTILISATION DES E-BILLETS IXCYS

Le billet est soumis aux conditions générales de vente d'Ixcys ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet :

10.1 Le E-billet Ixcys est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto.

10.2 L'entrée à l'événement est soumise au contrôle de la validité de votre E-billet Ixcys.

Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

10.3 Le E-billet Ixcys est non échangeable et non remboursable, sauf annulation de l'événement. En cas d'annulation, seul le prix mentionné sur le billet sera remboursé, hors frais de location et frais annexes (transports, hôtellerie, parking, etc...).

10.4 Le E-billet Ixcys est personnel et incessible. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

10.5 Le E-billet Ixcys est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le site Internet www.outdoormixfestival.com. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'événement.

Au sein de l'événement, vous vous engagez à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'organisateur. D'autre part, l'acquisition de ce billet emporte adhésion au règlement intérieur du Outdoormix Festival.

10.6 Ixcys décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du E-billet Ixcys dans la mesure où elle ne les a pas provoqué intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du E-billet Ixcys.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un E-billet Ixcys de quelque manière que ce soit. La reproduction d'un E-billet Ixcys et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce E-billet Ixcys sera considéré comme non valable.

ARTICLE 11 – CONTRÔLE DES E-BILLET IXCYS

11.1 Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre par les agents de sécurité, société Archange, employés pour l'occasion par l'association WeAreHautesAlpes. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet

contenant un Code place numérique à chiffres présents sur le billet sous forme d'un code-barre et vérifié à l'entrée de la zone concert.

11.2 Le Code place permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande.

11.3 L'Association WeAreHautesAlpes se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée de la zone concert. Vous devrez donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

NB : chaque Code place ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être vendu ou cédé, même à titre gratuit, sauf demande écrite à WeAreHautesAlpes et accord exprès de cette dernière.

11.4 Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage. Seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'événement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

11.5 L'Association WeAreHautesAlpes peut refuser l'accès de la zone concert s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès à la zone a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. L'organisateur n'est notamment pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine. Si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès à la zone, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

ARTICLE 12 – ANNULATION, TRANSFERT ET REMBOURSEMENT

12.1 Absence de droit de rétractation. Conformément à l'article L 121-20-4 du code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

12.2 A compter de leur achat par le client, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris, sauf, dans ce dernier cas, en cas d'annulation d'un événement et de décision par l'organisateur du remboursement des billets.

12.3 Conformément à l'article 1 de la loi du 27 juin 1919, la revente d'un billet de spectacle subventionné à un prix supérieur à sa valeur faciale est formellement interdite et passible de sanctions.

12.4 Il est rappelé que le déroulement du festival est soumis aux seules conditions édictées par les organisateurs dudit festival, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme d'un événement, obéiront aux conditions de ces organisateurs, sans que la responsabilité de la société Ixcys puisse être recherchée.

12.5 Le client accepte que la société Ixcys, avertie par l'Association WeAreHautesAlpes, de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit événement (telle que annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à Ixcys dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre.

12.6 En tout état de cause, tout billet acheté ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

13.1 Les ventes de billets effectuées sur le site Internet www.outdoormixfestival.com sont soumises à la loi française.

13.2 En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

ARTICLE 14 – MENTIONS LEGALES

OUTDOORMIX FESTIVAL

Association WeAreHautesAlpes

02, rue des vignes 05200 EMBRUN

N° SIRET : 788 637 866 00021

Tel : 04 86 99 00 47

Email : info@outdoormixfestival.com / www.outdoormixfestival.com

S.A.R.L. IXCYS

159 Rue Saint-charles

75015 PARIS

Tél : +33 (0)1 84 17 71 48 / Support : +33 (0)1 84 17 71 49

Email : contact@ixcys.fr / www.ixcys.fr

SIREN: 514 550 839

SIRET: 514 550 839 00047

Code APE : 6201Z (Programmation informatique)

Capital Variable : 22 000 €